

L'on deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2021CD071208

**PRESENTS :** Ph. MOUHEL- D.VEJUX - M.LAVIELLE- JL BARRERE -L.MERLIN-C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE-Th.GALLEA-G.NAPIAS-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUYEYTE-D.CLAVERY-C.LUCIANO-JJ.LEBLOND-Ph.TARSOL.  
**ABSENTS :** D.DUPRAT - V.MORA -I.LESBATS -K.DASQUET - N.CAMOUGRAND - M.VERNIER excusés  
**POUVOIRS :** D.DUPRAT à J.MORA - V.MORA à Th GALLEA - N.CAMOUGRAND à Ph .TARSOL - I.LESBATS à C.GUILLET.  
*Mme Claire LUCIANO est élu(e) secrétaire de séance.*  
**Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 4**

**OBJET :** Désignation des membres de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes « Aménagement de la fenêtre lacustre vielloise ».

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de la communauté de communes Côte Landes Nature en date du 6 mars 2017 d'habilier Monsieur le Président à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de l'aménagement de la fenêtre lacustre vielloise,

VU la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de l'aménagement de la fenêtre lacustre vielloise,

VU le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires durant l'année 2020.

VU la délibération de la communauté de communes Côte Landes Nature en date du 21 septembre 2020 instituant et actant des membres de la commission d'appel d'offres.

**Considérant** la nécessité, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, de désigner les membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué en vue de l'aménagement de la fenêtre lacustre vielloise.

**Considérant** l'article 10 de la convention traitant de la commission d'appel d'offres qui précise que chaque membre du groupement désigne, au sein de sa propre commission d'appel d'offres, deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

**Considérant** qu'un même membre ne peut être désigné par deux structures.

**Considérant** les membres de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes Côte Landes Nature, soit :

- 1- Titulaires : Laurence MERLIN (CASTETS) ; Gilles DUCOUT (ST JULIEN) ; Marc VERNIER (LINXE) ; Frédéric BERNARD (TALLER) Michel RAFFIN (LEON).
- 2- Suppléants : Michelle LAVIELLE (CASTETS) ; Arnaud GOMEZ (ST JULIEN) ; Thierry GALLEA (LINXE) ; Claire LUCIANO (TALLER) ; Martine DUVIGNAC (LEON).

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

**Art1 :** de désigner comme représentants titulaires : Laurence MERLIN et Michel RAFFIN à la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes « Aménagement de la fenêtre lacustre vielloise ».

**Art2 :** de désigner comme représentants suppléants Martine DUVIGNAC et Arnaud GOMEZ à la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes « Aménagement de la fenêtre lacustre vielloise »

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.*

**Le Président.**

Philippe MOUHEL

